

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL – PRUD'HOMIE – SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Évelyne Serverin : La construction de compromis entre sécurité sanitaire et croissance d'activité dans les filiales françaises d'Amazon

Pierre-Emmanuel Berthier : De la sécurité à l'immunité du pouvoir patronal : le référé judiciaire écarté du contentieux relatif au PSE

Lucas Bento de Carvalho : La rupture du contrat de travail à durée déterminée en raison de la faute grave de l'employeur : l'ombre du Code civil

Coemploi et responsabilité extracontractuelle

Barbara Gomes : Le coemploi en voie de disparition

Samuel François : Du coemploi à la responsabilité civile : la mécanique se grippe

JURISPRUDENCE

Voir notamment

L'impossible réintégration du salarié qui, au cours d'une même instance, demande la résiliation judiciaire de son contrat et la nullité de son licenciement intervenu en cours de procédure

Cour de cassation 27 janvier 2021 – Note **Raphaël Coulaud** (p. 231)

Préjudice d'anxiété : charge de la preuve et détermination du point de départ du délai de prescription

Cour d'appel de Rennes 21 janvier 2021 – Note **Michel Desrues** (p. 235)

Le premier Président ou le Conseiller de la mise en état, dès qu'il est nommé, peut ordonner l'exécution provisoire du jugement

Cour d'appel de Paris 8 décembre 2020 – Note **Marie-France Bied-Charreton** et **Michel Henry** (p. 241)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX – www.cgt.fr

Doctrine

La construction de compromis entre sécurité sanitaire et croissance d'activité dans les filiales françaises d'Amazon par **Évelyne Serverin**, Directeur de recherche émérite au CNRS, CTAD, Université Paris-Nanterre 181

De la sécurité à l'immunité du pouvoir patronal : le référé judiciaire écarté du contentieux relatif au PSE (À propos de l'arrêt *New Look France* du 30 septembre 2020) par **Pierre-Emmanuel Berthier**, Maître de conférences à l'Institut d'études du travail de Lyon, Université Lumière Lyon-2 (CERCRID/MTO ; UMR CNRS 5137) 192

LICENCIEMENT – Licenciement pour motif économique – Licenciement collectif – Procédure – Séparation des pouvoirs – Plan de sauvegarde de l'emploi – Demande du comité d'entreprise tendant à la suspension de la fermeture de l'établissement et de la mise en œuvre du projet de réorganisation avant l'achèvement de la consultation des représentants du personnel – Compétence de l'autorité administrative.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 30 septembre 2020 (n° 19-13714 P + B + R + I) 199

La rupture du contrat de travail à durée déterminée en raison de la faute grave de l'employeur : l'ombre du Code civil par **Lucas Bento De Carvalho**, Professeur à la faculté de droit et science politique de Montpellier, École de droit social de Montpellier (EDSM-EA 2996) 201

CONTRAT DE TRAVAIL – Contrat à durée déterminée – Prise d'acte – Code civil – Manquements de l'employeur – Faute grave – Procédure – Barème « Macron » – Indemnisation – Responsabilité civile.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 3 juin 2020 (n° 18-13.628, P) 214

Le coemploi en voie de disparition (À propos de l'arrêt de la chambre sociale du 25 novembre 2020) par **Barbara Gomes**, Maîtresse de conférences à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France 215

LICENCIEMENT – Licenciement pour motif économique – Groupe de sociétés – Détermination de la qualité de coemployeur – Critères du coemploi – Immixtion permanente dans la gestion économique et sociale de la société employeur – Perte totale d'autonomie d'action de la société employeur.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 25 novembre 2020 (n° 18-13.769 P + B + R + I) 220

Du coemploi à la responsabilité civile : la mécanique se grippe (À propos de l'arrêt du 27 janvier 2021) par **Samuel François**, Maître de conférences en droit privé, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne 222

LICENCIEMENT – Licenciement pour motif économique – Indemnité de licenciement – Contrepartie du droit de l'employeur de résiliation unilatérale – Indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse – Réparation du préjudice résultant de la perte injustifiée de l'emploi – Demande de réparation à un tiers (banque) ayant concouru à la réalisation du dommage (licenciement économique) des préjudices de perte de l'emploi et de perte de chance d'un retour à l'emploi optimisé (Non) – Principe de la réparation intégrale.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 27 janvier 2021 (n° 18-23535 P + B + R + I) 228

Jurisprudence

RUPTURE – Résiliation judiciaire – Licenciement prononcé par l'employeur au cours de la procédure – Demande de nullité du licenciement – Licenciement de rétorsion – Nullité du licenciement – Demande de réintégration du salarié – Impossibilité.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 27 janvier 2021 (n° 19-21200, P) 231

Note **Raphaël Coulaud**, Doctorant à l'Université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, IRJS 232

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – Amiante – Préjudice d’anxiété – Obligation de sécurité de l’employeur – Exposition à une substance nocive ou toxique – Conditions d’indemnisation du préjudice d’anxiété – Preuve de l’existence d’un préjudice personnellement subi résultant du risque de développer une grave pathologie – Délai de prescription – Application de la prescription de deux ans en matière d’exécution du contrat de travail – Point de départ du délai – Exercice du droit d’alerte par le CHSCT.	
COUR D’APPEL DE RENNES 21 janvier 2021 (RG n° 17/08870)	235
Note Michel Desrués , Défenseur syndical CGT	238
PROCÉDURE PRUD’HOMALE – Jugement de première instance frappé d’appel – Nouvelle demande d’exécution provisoire du jugement en appel – Conditions.	
COUR D’APPEL DE PARIS 8 décembre 2020	241
Note Marie-France Bied-Charreton , Avocate honoraire au barreau de Paris et Michel Henry , Avocat au Barreau de Paris	242
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – Comité social et économique – Listes de candidatures – Candidatures libres présentées au second tour des élections professionnelles – Représentation équilibrée des femmes et des hommes – Régularité de la liste électorale.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 25 novembre 2020 (n° 19-60.222 P)	243
Note Karim Hamoudi , Avocat au Barreau de Paris	244



RPDS 912 AVRIL 2021

DOSSIER :

LE TÉLÉTRAVAIL

L'actualité juridique :

**Sommaires de jurisprudence
et de législation**

Pratique prud'homale :

**Quand une société fait l'objet
d'une procédure collective,
quelle procédure ?**

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.boutique.nvo.fr
Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
 Étranger : **137 euros**
 Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11